

COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Note de présentation du compte administratif 2025
Budget Annexe Assainissement

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

	Fonctionnement
Recettes 2025	36 862.73 E
Dépenses 2025	40 738.75 E
Résultat de l'exercice 2025	-3 876.02 E
Résultat antérieur reporté	5 662.30 E
Résultat de clôture 2025	1 786.28 E

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient les dépenses liées à la fourniture d'eau et d'électricité, à la sous-traitance auprès de Véolia, à l'entretien et réparations des réseaux, aux frais de télécommunications et aux intérêts de l'emprunt à payer.

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 25 109.77 E.

- **2) Les charges financières (chapitre 66)**

Ce chapitre regroupe les intérêts réglés et le rattachement des ICNE.

Ces charges s'élèvent à 2 433.98 E.

- **3) Les dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)**

Elles concernent les dotations aux dépréciations des actifs circulants, pour un montant de 24.00 E

- **4) Les dépenses d'ordre (chapitre 042)**

Elles concernent les dotations aux amortissements pour un montant de 13 171.00 E

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024
011	Charges à caractère général	25 109.77 E
66	Charges financières	2 433.98 E
68	dotations aux amortissements et aux provisions	24.00 E
042	Opérations d'ordre	13 171.00 E
Total des dépenses		40 738.75 E

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles, d'un montant total de 23 691.73 E, correspondent aux redevances assainissement pour un montant de 23 273.17 E et le FCTVA pour un montant de 418.56 E

Les recettes d'ordre correspondent à la reprise des subventions d'investissement au compte de résultat pour un montant de 13 171.00 E.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2025
R002	Excédent de fonctionnement reporté	5 662.30 E
70	Produits des redevances	23 273.17 E
042	Opération d'ordre	13 171.00 E
75	FCTVA	418.56 E
Total des recettes		42 525.03 E

2. La section d'investissement

2.1 Résultat d'investissement pour l'année 2025

	Investissement
Recettes 2025	175 184.32 E
Dépenses 2025	206 340.90 E
Résultat de l'exercice 2025	- 31 156.58 E
Résultat antérieur reporté	- 21 767.14 E
Résultat de clôture 2025	- 52 923.72 E

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 5 906.45 E en 2025.

- **2) Immobilisations incorporelles (chapitre 20)**

Les dépenses réalisées au titre de la réalisation d'un diagnostic et d'un schéma directeur s'élèvent à 3 995.56 E

- **3) Travaux (Chapitre 21)**

Les dépenses d'investissement concernent la création d'une nouvelle station d'épuration.
Les dépenses réalisées en 2025 s'élèvent à 172 827.89 E.

- **4) Dépenses d'ordre (chapitres 040 et 041)**

Les opérations d'ordre, d'un montant total de 23 611.00 E, correspondent :

- * aux subventions d'équipement pour un montant de 13 171.00 E (chapitre 040),
- * à l'intégration de l'étude bathymétrique pour un montant de 10 440.00 E (chapitre 041).

Les recettes d'investissement :

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 175 184.32 E.

Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 151 573.32 E**
 - Les subventions pour 29 102.47 E
 - Reversement trop perçu pour 2 565.53 E
 - Le FCTVA pour 102 905.32 E
 - L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) pour un montant de 17 000.00 E.
- **Les recettes d'ordre, d'un montant total de 23 611.00 E, correspondent :**
 - * à l'amortissement des travaux pour un montant de 13 171.00 E (chapitre 040),
 - * à l'intégration de l'étude bathymétrique pour un montant de 10 440.00 E (chapitre 041).

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le

ID : 035-213500036-20260126-ASSAINTCA_2025-BF

3. Les données synthétiques du compte administratif - Récapitulation

Compte Administratif 2025	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2025	36 862.73 E	175 184.32 E	212 047.05 E
Dépenses 2025	40 738.75 E	206 340.90 E	247 079.65 E
Résultat de l'exercice 2025	-3 876.02 E	- 31 156.58 E	- 35 032.60 E
Résultat antérieur reporté	5 662.30 E	- 21 767.14 E	- 16 104.84 E
Résultat de clôture 2025	1 786.28 E	- 52 923.72 E	- 51 137.44 E